

## Caractéristiques des matériels éligibles

### Éclairage

Luminaire avec ballast électronique :

- pour tube fluorescent T5 ou T8
- pour lampe sodium ou iodure métallique céramique

Détecteur de présence sur un dispositif d'éclairage

Dispositif de contrôle de l'éclairage utilisant la variation de lumière

### Froid

Meuble frigorifique de type vertical avec uniquement éclairage en fronton

### Chauffage/climatisation

Pompe à chaleur, y compris à double flux :

- électrique de COP supérieur à 3,4
- à absorption gaz ou à moteur gaz de COP supérieur à 1,3

Micro-cogénération

Chaudière à condensation

### Motorisation électrique

Moteur haut rendement IE2 ou IE3

Système de variation électronique de vitesse sur moteur asynchrone

Moto-variateur synchrone à aimants permanents

## À qui s'adresser ?

Saisissez votre demande en ligne sur [pee-oseo.fr](http://pee-oseo.fr)

L'interlocuteur OSEO dans votre région (consulter [oseo.fr](http://oseo.fr))

Votre banque, votre expert-comptable, votre fournisseur, votre syndicat professionnel...

[oseo.fr](http://oseo.fr)

prêt **éco-énergie**



# Prêt Éco-Énergie

---

OSEO, avec l'appui du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, lance le

## Prêt Éco-Énergie<sup>1</sup>

Ce nouveau financement, **sans garantie, à taux bonifié**, améliorera la compétitivité des entreprises et leur efficacité énergétique.

## Dépenses financées

Quatre postes fortement concernés par les économies d'énergie :

- Éclairage
- Froid
- Chauffage/climatisation
- Motorisation électrique

*Cf. : détail des matériels éligibles en dernière page.*

## Bénéficiaires

- Micro-entreprises, TPE et PME<sup>2</sup> créées depuis plus de 3 ans et financièrement saines
- Ayant un projet d'investissement prenant en compte des enjeux de protection de l'environnement et d'économie d'énergie.

## De 10 000 à 50 000 euros

- Vous pouvez emprunter jusqu'à 50 000 euros à taux bonifié, dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de votre entreprise.
- Votre banque peut compléter ce prêt et bénéficier de la garantie d'OSEO.

## Aucune garantie

- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant, ne seront demandées.
- Seule une assurance décès-invalidité peut être proposée.

## Des modalités de prêt adaptées

- Un prêt sur 5 ans, à taux fixe bonifié<sup>3</sup>.
- Un remboursement allégé la première année, suivi de 16 échéances trimestrielles à terme échu.

## Des fonds disponibles rapidement

- Saisissez votre demande en ligne sur [pee-oseo.fr](http://pee-oseo.fr)
- OSEO traite votre dossier rapidement et débloque les fonds dès réception du contrat signé et de la facture.

1. Prêt participatif au sens des articles L.313-13 et suivants du code monétaire et financier.

2. Qui répondent à la définition européenne de la PME.

3. Prêt relevant des aides dites *de minimis*.